

Séance du 7 février 2019 à 19 heures

Le sept février deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Douelle sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BABOULENE Morgan (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALLAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 5

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction : Prospective territoriale

Objet : Rénovation de l'Auditorium du Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) de
musique et d'art dramatique Philippe-Gaubert – plan de financement prévisionnel

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 février 2019
Rapporteur : Michel SIMON

Direction : Prospective territoriale

**Objet : Rénovation de l'Auditorium du Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI)
de musique et d'art dramatique Philippe-Gaubert – plan de financement prévisionnel**

Mesdames, Messieurs,

Au sein du Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) de musique et d'art dramatique Philippe-Gaubert, équipement structurant du territoire, l'Auditorium, salle de concert de 282 places pourvue d'une fosse d'orchestre pouvant recevoir une trentaine de musiciens, propose chaque année une saison musicale avec 6 concerts de musique classique, contemporaine, jazz et du monde, donnés sur sa scène de 140 m². Parallèlement à cette programmation diversifiée, qualitative et accessible au plus grand nombre, l'Auditorium accueille presque une centaine d'événements culturels par an : des concerts du mardi proposés par les professeurs du CRI, des conférences à thème ainsi que des productions organisées par des ensembles amateurs locaux. L'Auditorium est aussi utilisé pour des enregistrements, que ce soit pour les élèves de l'école de musique, pour les professeurs, ou pour les associations.

Malgré ses nombreux atouts, dont ses performances acoustiques reconnues notamment par l'orchestre symphonique de 80 musiciens, l'état actuel de la salle peut nuire à son attractivité. La salle, aménagée dans les années 1980, devait originellement être équipée de sièges de spectacle individuels. Pour des raisons budgétaires à l'époque, les sièges n'ont jamais été posés et des banquettes provisoires avaient alors été installées.

Ces banquettes sont très inconfortables, voire dangereuses pour le public : la hauteur d'assise n'est pas standard, et la circulation sur chaque gradin depuis les escaliers est entravée par cette disposition. L'agencement des banquettes ne permet pas l'installation de garde-corps ou de rampes, augmentant les risques d'accidents pour les spectateurs. Le local de la régie, les loges et les trappes de désenfumage nécessitent également une mise aux normes de sécurité.

Face à ces constats, un programme de rénovation de la salle a été élaboré qui comprend :

- La dépose des banquettes et la mise en place des sièges et des mains courantes ;
- La rénovation du revêtement du sol permettant entre autres la mise en conformité de l'escalier ;

- La mise en conformité des trappes de désenfumage ;
- La mise en conformité du local de la régie ;
- La mise en conformité des loges.

Le coût de l'opération est estimé à 180 795 € Hors Taxes (HT).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€	%
Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	45 199 €	25%
Département du Lot - Fonds d'Aides pour les Solidarités Territoriales (FAST)	36 159 €	20%
Part maître d'ouvrage (Grand Cahors)	99 437 €	55%
TOTAL	180 795 €	100%

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'approuver le plan de financement prévisionnel pour la rénovation de l'Auditorium, ci-dessus présenté ;
- b. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et du Département les subventions envisagées ;
- c. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE